

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 12-11-24 Date de révision: 12-11-24 Remplace la version de: 15-11-22

Version: 8.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit

Nom du produit

Code du produit

Type de produit

Mélange

CFS-S SIL / CP 601S

BU Fire Protection

Produits d'étanchéité



1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Service établissant la fiche technique

Hilti Belgium N.V./S.A:

Chaussée de Mons 1424

BE 1070 Bruxelles

Hilti AG

Feldkircherstraße 100

FL 9494 Schaan

 BE 1070 Bruxelles
 FL 9494 Schaan

 Belgium
 Liechtenstein

 T +32 2 467 7911, F +32 2 466 5802
 T +423 234 2111

product.compliance-fire.protection@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number):
GBK GmbH Global Regulatory Compliance

+49 (0)6132-84463

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

Le produit s'hydrolyse sous formation de méthanol (n° CAS 67-56-1). Le méthanol est toxique par inhalation, par ingestion et par contact avec la peau. Le méthanol provoque des affections des organes. Le méthanol est facilement inflammable.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant		
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant		
diisobutoxy-biséthylacétoacétatotitanate (83877-91-2)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
diisobutoxy-biséthylacétoacétatotitanate	N° CAS: 83877-91-2 N° CE: 281-161-6 N° REACH: 01-2119968551- 31	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).



Fiche de Données de Sécurité

Premiers soins après contact oculaire

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après inhalation Consulter un médecin en cas de malaise. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre

la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

> doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment

Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le méthanol (CAS 67-56-1) est vite et bien résorbé par toutes les voies d'exposition et est toxique indépendamment du type d'ingestion. Le méthanol peut provoquer des irritations des muqueuses, des nausées, des vomissements, des maux de tête, des étourdissements et des troubles visuels ainsi qu'une cécité (lésion irréversible du nerf optique), une acidose, des crampes musculaires et un coma. Ces effets peuvent apparaître à retardement après l'exposition.

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools,

dioxyde de carbone (CO2). Sable. Mousse. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. L'exposition

aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors

du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas

pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Equipement de protection Procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas toucher le produit déversé ou

marcher dessus. Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection Equipement de protection

individuelle". Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence Aérer la zone.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention Procédés de nettoyage Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Recueillir le produit répandu. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation

de vapeurs.

Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Tenir au frais. Stocker dans un endroit sec. Conserver uniquement dans le récipient

d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en

dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage 5 – 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires

Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Vêtements de protection. Lunettes de sécurité. Gants. Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Туре	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité			EN 166, EN 170

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection. ISO 374-1. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection. Porter des gants de protection.

Protection des mains					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	>0.3		EN ISO 374
	Caoutchouc nitrile (NBR)	1 (> 10 minutes)	>0.4		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un masque approprié

Protection respiratoire			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque complet	ABEK		EN 136

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Couleur Couleurs variées. Apparence Pâteux. Masse moléculaire non déterminé Odeur légère. Seuil olfactif non déterminé Point de fusion Pas disponible Point de congélation Pas disponible Point d'ébullition Pas disponible Pas disponible Inflammabilité Limite inférieure d'explosion Pas disponible

Limite supérieure d'explosion

Pas disponible

Point d'éclair

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

pH

Pas disponible

Pâteux; Non pertinent

> 400 °C (DIN 51794)

> 300 °C (Lit)

≈ Non applicable

Viscosité, cinématique Pas disponible

Viscosité, dynamique > 1000000 mPa·s (Brookfield)

Solubilité insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)

Pression de vapeur

Pression de vapeur à 50°C

Pas disponible

Pas disponible

Masse volumique 1,5 – 1,54 g/cm³ 23°C, 1013hPa (ISO 1183-1 A)

Densité relative Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C Pas disponible
Caractéristiques d'une particule Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Limites d'explosivité du méthanol libéré 5,5 - 44 %. vol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec: eau, substances basiques et acides . La réaction s'accompagne de la formation de: méthanol.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 11: Informations toxico 11.1. Informations sur les classes de dange		uns le règlement (CF) n° 1272/2008
Toxicité aiguë (orale)	Non classé	10 10g.o
Toxicité aiguë (citanée)	Non classé	
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé	
Indications complémentaires	Compte tenu des donne	ées disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
CFS-S SIL / CP 601S		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
diisobutoxy-biséthylacétoacétatotitanate (8387)	7-91-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids	s corporel (Rat, Oral)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	, ,	nu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
ndications complémentaires	Result/Effect:	no irritating
,	Species/Test system:	rabbit
	Source:	conclusion by analogy
	Compte tenu des donne	ées disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	, ,	nu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
Indications complémentaires	Result/Effect:	not irritating
·	Species/Test system:	in vitro method; Bovine eye / bovine cornea
	Source:	conclusion by analogy OECD 437
	Compte tenu des donne	ées disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	` '	nu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
ndications complémentaires	Rout of exposure:	dermal
	Result/Effect:	not sensitizing
	Species/Test system:	guinea-pig
	Source:	conclusion by analogy
	Compte tenu des donne	ées disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé	
ndications complémentaires	Compte tenu des donne	ées disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	Non classé	
ndications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Toxicité pour la reproduction	Non classé	
ndications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Foxicité spécifique pour certains organes cibles STOT) (exposition unique)	Non classé	
ndications complémentaires	Compte tenu des donne	ées disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

diisobutoxy-biséthylacétoacétatotitanate (83877-91-2)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Non classé	
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Danger par aspiration	Non classé	
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles Autres informations

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Produit d'hydrolyse / contamination : le méthanol (CAS 67-56-1) est vite et bien résorbé par toutes les voies d'exposition et est toxique indépendamment du type d'ingestion. Le méthanol peut provoquer des irritations des muqueuses, des nausées, des vomissements, des maux de tête, des étourdissements et des troubles visuels ainsi qu'une cécité (lésion irréversible du nerf optique), une acidose, des crampes musculaires et un coma. Ces effets peuvent apparaître à retardement après l'exposition.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ecologie - général

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiquë)

Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

Non classé

(chronique)

diisobutoxy-biséthylacétoacétatotitanate (83877-91-2) CE50 - Crustacés [1] > 100 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Produit de réaction)

12.2. Persistance et dégradabilité

CFS-S SIL / CP 601S		
Persistance et dégradabilité	Composant polymère. biologiquement non dégradable. Élimination par adsorption en boues activées. Le produit de l'hydrolyse (méthanol) est très facilement biodègradable.	
diisobutoxy-biséthylacétoacétatotitanate (83877-91-2)		
Persistance et dégradabilité Biodégradabilité: sans objet.		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Talor i didition do biodocumulation			
CFS-S SIL / CP 601S			
Potentiel de bioaccumulation Composant polymère. Aucune bioaccumulation attendue.			
diisobutoxy-biséthylacétoacétatotitanate (83877-91-2)			
Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation: sans objet.			



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.4. Mobilité dans le sol

diisobutoxy-biséthylacétoacétatotitanate (83877-91-2)

Ecologie - sol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

CFS-S SIL / CP 601S

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets
Recommandations pour le traitement du
produit/emballage
Informations écologiques

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) Code HP Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Éviter le rejet dans l'environnement.

08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 HP7 - "Cancérogène": déchet qui induit des cancers ou en augmente l'incidence.

HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID /

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'id	dentification		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de trar	sport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le	transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environneme	ent		
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires	disponibles		



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant

le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:		
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	

SDS_EU_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.